



AR Prefecture

005-200034502-20250731-2025_064-DE
Reçu le 06/08/2025

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 31 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente-et-un du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-cinq juillet deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

M. Roland BERNARD, M. Laurent DAUMARK, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 2

Mme Manon ATHENOUR, Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donnée pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Mickaël GAUME ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Jean-Marie GUEYDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric GAILLAND.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Marché de travaux d'aménagement du centre-bourg – Avenant N°1

Monsieur le Maire

Rappelle que le Conseil Municipal a retenu, par délibération du 26 septembre 2024, le groupement représenté par l'Agence STOA, mandataire, pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du centre-bourg.

Rappelle que des ajustements de travaux ont été nécessaires lors de l'exécution du marché public de maîtrise d'œuvre et qu'à cette issue un avenant doit être établi. La modification du marché initial n'entraîne pas de modification substantielle au marché.

	Candidats retenus	Montants HT	Avenant HT	Total HT
Marché de maîtrise d'œuvre	Agence STOA			
Travaux d'aménagement du centre-bourg		225 740,00 €	33 600,00 €	259 340,00 €
		225 740,00 €	33 600,00 €	259 340,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Approuver l'avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du centre-bourg.
- ARTICLE 2.** Approuver les montants tels qu'exposés ci-avant et les traduire au budget primitif 2025.
- ARTICLE 3.** Charger Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à ce dossier.



AR Prefecture

005-200034502-20250731-2025_064-DE

Reçu le 06/08/2025

Membres en exercice :

19

Pour :

14

Membres présents :

14

Abstention :

0

Membres représentés :

3

Contre :

3

Transmis en Préfecture le : 06 AOUT 2025
Affiché ou publié le : 06 AOUT 2025

Ainsi fait et délibéré le 31 juillet 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK